

Les médecins libéraux de la Martinique informent la population que la garde médicale se prendra **uniquement de 19h à minuit** dans les maisons médicales de garde (Fort de France, Trinité, Marin) les jours gras , à savoir lundi , mardi gras et mercredi des cendres, en raison de la décision unilatérale de la sécurité sociale de ne pas reconnaître ces jours spécifiques de carnaval comme étant des jours fériés.

Pour toutes urgences, contacter le 15

Les syndicats des médecins libéraux

FMF CSMF